

# Plateforme d'Observation des Solidarités DREETS des Pays de la Loire

---

<https://pays-de-la-loire.dreets.gouv.fr/>

<https://www.pos-pays-de-la-loire.fr/>

## Groupe de travail « Mandataires Judiciaires à la Protection des Majeurs » Compte-rendu n°11 – 13/06/2023

### Participants :

AREAMS : Françoise CHARRIER

Confluence Sociale : Sophie JULLIEN

CREAI : Richelle HOUNKPATIN

DREETS : Barbara BALLEJOS, Viviane LAURENCEAU et Christophe BUZZI.

UDAF 53 : Géraldine ALLART

UDAF 85 : Amélie GUILLET et Frédéric RABAUD

### Animation/coordination POS :

DREETS : Raphaëlle MARIE et Elisabeth GALLARD

Compas : Michaël BERNIER

### Ordre du jour :

Travail sur les indicateurs des services des mandataires judiciaires à intégrer dans le tableau de bord de l'Observatoire MJPM.

## Travail sur les indicateurs des services des mandataires judiciaires à intégrer dans le tableau de bord.

Un « board » Klaxoon a été mis en place afin de réfléchir sur les indicateurs des services des mandataires judiciaires à intégrer dans le tableau de bord.

Il est disponible sur ce lien : <https://app.klaxoon.com/join/5RCHX2R>

Il s'agit d'une première ébauche, cette liste d'indicateurs devra être validée au cours du prochain GT.

### **Indicateurs pertinents à retenir et facilement collectables (présents dans les bilans d'activité fournis à la Dreets<sup>1</sup>) :**

- Nombre d'ouvertures et de fin de mesures dans l'année,
- Nombre de sorties (+nombre de dossiers en cours) avoir les données en flux
- Nombre de transferts de mesures
- Nombre de visites (nombre de rencontres) -> NB : il faudra bien définir l'indicateur (nombres de visite à domicile ou/et nombre de RDV au bureau ?)
- Nombre de courriers
- Nombre de comptes bancaires
- Nombre de banques différentes
- Nombre de paiements dans l'année (factures personnes protégées)
- Durée de la mesure (dessaisissement)

### **Indicateurs pertinents à retenir mais indicateurs à rechercher manuellement<sup>2</sup> :**

- Nombre de mesures d'expulsion prononcées (logements dégradés - problèmes psy..) à mettre en parallèle au nombre de procédures d'expulsion
- Nombre de déménagements (en année civile) à identifier sur le logiciel unité (mais il existe différents logiciels)
- Nombre de biens à gérer extérieurs au département du majeur

---

<sup>1</sup> Bilans d'activité pour les services, pour les MI et les préposés, il faudra les saisir directement pour obtenir certaines informations que la DREETS ne possède pas (ex : nbre de courriers, de comptes bancaires, de banques différentes, de paiements dans l'année, nombre de visites).

<sup>2</sup> Les professionnels MJPM devront transmettre ces données directement à la POS, avec copie DD/DR. Ils devront s'engager à fournir annuellement ces indicateurs. L'exhaustivité des données doit être recherchée pour un hébergement sur la POS. Pour tendre à ce résultat, cela doit être stipulé dans les conventions de financement pour les MI, signifié aux SMJPM lors des dialogues de gestion. Pour les préposés, c'est plus compliqué car la DREETS ne les finance pas. Un courrier peut leur être envoyé afin qu'ils comprennent l'importance de fournir ces indicateurs.

- Nombre de biens immobiliers suivis
- Nombre de biens vendus
- Nombre d'échanges téléphoniques (conversation) nb : Indicateur à bien définir
- Nombre de dossier d'aide sociale (hébergement...)
- Nombre d'hospitalisation
- Accès au dossier informatique pour la personne protégée
- Indicateurs juridiques : nombre de successions, nombre de biens vendus, nombre de contentieux pénaux, nombre de contentieux civils (Udaf 53 a un outil juridique)
- Nombre de personnes suivies avec pathologies psychiatriques

**Autres indicateurs pertinents à retenir (à débattre au prochain GT) :**

- Temps de trajets (professionnels)
- Nombre de majeurs isolés- ou en situation familiale (gestion du collectif familial) -milieu urbain ou rural
- Nombre de RDV au bureau
- Nombre de visites à domicile
- Délai d'ouverture des mesures de protection : de la réception au 1er RDV d'ouverture (si difficultés extérieures liées à la personne protégée)
- Groupe de paroles des usagers /Conseil de Vie Sociale
- Enquête satisfaction réalisée
- Ruptures de soin, le nombre de SPDT (Soins Psychiatriques à la Demande d'un Tiers) et SPDRE (Soins psychiatriques sur Décision du représentant de l'Etat)
- Point partenarial pour accompagnement au projet du majeur protégé
- Origine de la mise en place de la mesure
- Ouverture mesure et situation sociale, budgétaire et administrative "dégradée" : remise à flot
- Nombre de bulletins de salaires effectués (AVS),
- Nombre de personnes protégées de 18-25 ans et de 65 ans et plus
- Données des personnes protégées par tranche de patrimoine
- Nombre de salariés partis du service et nombre de salariés entrés

**Autres indicateurs :**

- Nombre de dossier de surendettement (à demander à la banque de France)

## Prochaine réunion

**Mardi 28 novembre 2023 de 10h à 12h**